

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PROJET DU TERMINAL 4 À ROISSY : LE GROUPE ADP PERSISTE ET SIGNE !

Suite à la publication du bilan de la concertation sur le projet du Terminal 4 par les garants de la CNDP le 12 juin dernier, le Groupe ADP a apporté sa réponse par le biais de son « rapport de la concertation<sup>1</sup> » sorti le 26 juillet dans la plus grande discrétion.

Malgré la forte et légitime contestation du projet par les riverains et habitants survolés, compte tenu de son impact environnemental inadmissible (+ 38% d'avions, +30% d'émissions d'oxyde d'azote, + 12% d'émissions de CO<sub>2</sub> dans le cycle LTO, +11% de particules fines, hausse conséquente du niveau de bruit), le Groupe ADP prend la décision de poursuivre le projet, en prévoyant uniquement d'ajuster son calendrier en fonction de l'évolution des prévisions de trafic.

**Aucune remise en cause et aucune proposition alternative, on développera toujours plus le transport aérien dans la région Île-de-France qui accueille déjà plus de 50% du trafic aérien national dans la région la plus densément peuplée de France !**

Le Groupe ADP prend 29 engagements, prétendant tirer les enseignements de la concertation.

**Qu'en est-il vraiment concernant le bruit, la pollution chimique et les émissions de gaz à effet de serre ?**

L'IGMP<sup>2</sup>, indicateur d'énergie sonore, serait stabilisé au niveau de 2017 (66,7) et non plus à celui de 2014 (75) comme annoncé dans le dossier de concertation ... oui mais comment, puisqu'aucun engagement nouveau ne concerne la réduction du bruit? On va « faire une étude d'approche équilibrée » visant le retrait des avions les plus bruyants la nuit, mais la décision sera-t-elle prise au final ? Les autres engagements concernant le bruit sont en fait des travaux en cours ou des décisions sans rapport avec le projet du Terminal 4 et sans effet sur le niveau de bruit subi.

S'agissant de la qualité de l'air, publier de l'information ne diminuera pas les émissions chimiques des avions et du trafic routier induit, respirées par les riverains au détriment de leur santé.

Enfin concernant les gaz à effet de serre, on peut faire un florilège de citations aussi accrocheuses que mensongères : « Neutralité carbone en 2030 », « Transport aérien décarboné », « Division par 2 des émissions de CO<sub>2</sub> en 2050 » et même « Zéro émission nette de CO<sub>2</sub> en 2050 » !!! Si les émissions des avions diminuent très progressivement par kilomètre/passager grâce aux avancées de l'aéronautique, les émissions globales, qui sont les seules à prendre en compte, ne manqueront pas d'augmenter avec une hausse de 38% des mouvements d'avions.

**L'ADVOCNAR reste mobilisée pour faire valoir ses propositions de stabilisation du trafic et de réduction des nuisances aériennes, transmises au Groupe ADP par le biais de plusieurs cahiers d'acteurs<sup>3</sup>.**

<sup>1</sup> <https://terminal4-cdg.groupeadp.fr/uploads/2019/07/RapportGADP-Terminal4.pdf>

<sup>2</sup> IGMP (Indicateur Global Moyen Pondéré) indicateur d'énergie sonore spécifique à Roissy-Charles de Gaulle

<sup>3</sup> <http://www.advocnar.fr/2019/05/terminal-4-ladvocnar-rend-un-avis-defavorable-et-publie-ses-cahiers-dacteurs/>